

Le téléphone portable bientôt interdit à l'école et au collège

Le téléphone portable sera interdit dans les écoles et les collèges en septembre 2018. En attendant, les équipes du ministre de l'Éducation nationale réfléchissent aux moyens d'appliquer cette interdiction.



Déjà interdit d'usage en classe, le téléphone portable sera banni des cours de récréation à partir de septembre prochain.

Dans les cours de récré, au collège, le téléphone portable est partout. Près de 8 élèves de 6e sur 10 en possèdent un, selon une étude de 2015. En général, les parents cèdent à l'entrée au collège car le portable les rassure : leurs enfants font souvent le trajet jusqu'au collège tout seuls. Côtés enfants, vous considérez le fait de posséder un téléphone portable comme marquant votre "entrée" dans le monde "des grands" et vous adorez partager des jeux ou des vidéos avec vos copains...

Déjà interdit d'usage en classe, le téléphone portable sera banni des cours de récréation à partir de septembre prochain. Promise par Emmanuel Macron lors de sa campagne, l'interdiction vient d'être programmée par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, pour la rentrée 2018 dans les écoles et les collèges.

Comme les ministres...

Mais pour certains, cette interdiction est difficile à mettre en place. Comment surveiller chaque élève pour vérifier qu'il n'a pas de téléphone portable ? Le ministre a suggéré de s'inspirer du gouvernement : avant chaque conseil, les ministres déposent leur téléphone portable dans un casier fermé... Il va falloir désormais « plancher » sur les solutions pour pouvoir appliquer la décision du ministre !

Invasion des écrans

Avec cette interdiction, le gouvernement souhaite lutter contre l'invasion des écrans chez les enfants et adolescents. Car s'il est pratique, le téléphone portable a aussi des défauts. En récréation, il rend les discussions en face à face plus rares alors que c'est un temps essentiel pour s'aérer et discuter avec ses amis. Les téléphones sont aussi souvent équipés d'une connexion internet : les enfants peuvent être confrontés à des vidéos choquantes ou violentes au sein même de la cour de récréation de leur établissement.